



L'EPTB Seine Grands Lacs met en place son dispositif anti sécheresse

Paris, le 24 juin 2015 - Alors que débute la saison sèche et que le débit naturel des fleuves et rivières du bassin amont de la Seine diminue de manière significative, l'EPTB Seine Grands Lacs a commencé, depuis le 15 juin, sa mission de soutien des débits de la Seine, de la Marne, de l'Aube et de l'Yonne afin de permettre la continuité des usages agricoles, industriels et domestiques sur les territoires riverains.

Le soutien d'étiage

Cette phase dite de soutien d'étiage qui consiste à remettre dans les rivières l'eau stockée dans les lacs-réservoirs pendant la saison humide est mise en œuvre progressivement durant le mois de juin, et sera renforcée au cours de l'été pour atteindre son maximum à partir du mois d'août (60m³/s ce qui peut représenter 80% du débit de la Seine à Paris pour les années les plus sèches). Elle durera jusqu'à fin octobre voire au-delà si cela s'avère nécessaire.

La régulation des cours d'eau

En effet sur le bassin de la Seine, les cours d'eau ont un débit irrégulier. Selon les saisons, de grandes variations peuvent être observées. En été et en automne, le débit est faible. **L'assèchement des cours d'eau menace directement l'agriculture, l'activité industrielle, l'alimentation en eau potable et tout l'écosystème.** A l'inverse, en hiver et au printemps, le débit est fort. **Crues et inondations peuvent être dommageables aux habitants et à l'activité économique.**

Une des missions prioritaires de l'EPTB Seine Grands Lacs est de gérer les variations naturelles de ces débits. Pour ce faire, il gère 4 lac-réservoirs d'une capacité de 800 millions de m³

Une partie de l'eau des rivières est dérivée en hiver et au printemps pour être stockée dans les lacs-réservoirs. C'est la phase de remplissage. Elle permet de diminuer le débit en aval lorsque le débit en amont est trop fort. Ainsi les dégâts des crues et inondations sont minimisés. La réserve stockée est rendue aux rivières en été et en automne en vue de maintenir un débit suffisant pour les différents usages. C'est la phase de restitution. Elle permet d'augmenter le débit des rivières en aval. Ainsi les effets de la sécheresse sont minimisés.

Sans cette fonction régulatrice, les régions à l'aval subiraient inondations et sécheresse au gré du climat.

Depuis leur création, l'action des lacs-réservoirs est efficace de la Bourgogne à la région Ile-de-France en passant par la Champagne. En l'occurrence, c'est bien toute l'économie et l'environnement du bassin de la Seine qui dépendent de la bonne gestion de la ressource en eau.

A propos de l'EPTB Seine Grands Lacs:

Etablissement public interdépartemental créé en 1969, gestionnaire de 4 lacs-réservoirs du bassin de la Seine, regroupant Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, il assure la double mission historique, pour la Seine et ses affluents (Aube, Marne et Yonne), d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir leurs débits en été et en automne. Les effets se font sentir dès l'aval immédiat des ouvrages.

Labellisé en Etablissement public territorial de bassin (EPTB) depuis février 2011, il est un acteur majeur de l'eau sur le bassin de la Seine amont. Il élargit ses missions et ses interventions et fait évoluer ses outils afin de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle de son périmètre. L'EPTB Seine Grands Lacs agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations.

www.seinegrandslacs.fr

Contacts presse :

Jean-François MAGNIEN

Tel : 01 44 75 29 06/04

Email : communication@seinegrandslacs.fr

www.seinegrandslacs.fr

